

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 29 SEPTEMBRE 2020**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 29 septembre 2020, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 heures.

Sont présents, les membres du conseil : Hugo Guénette, Katy Barbe, Bernard Duffy, Claude Gauthier, Alain Labelle, Mathieu Caron.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Est également présent, le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 19 h 00.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression « adoptée à l'unanimité », présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

**2020-09-307 OUVERTURE DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 00.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-308 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Embauche d'un inspecteur adjoint en bâtiment et environnement – Remplacement temporaire
- 4- Contrat des photocopieurs – Abroger la résolution 2020-08-267
- 5- Contrat des photocopieurs – Octroi d'un contrat
- 6- Clinique Santé – Soumission 1353, réparation moteur de fan et condensateur – Autorisation de travaux

- 7- Période de questions
- 8- Levée de la séance extraordinaire

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2020-09-309 EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR ADJOINT
EN BÂTIMENT EN BÂTIMENT ET EN
ENVIRONNEMENT – REMPLACEMENT
TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT que l'employée No 1402 est actuellement en congé de maladie pour une durée indéterminée ;

CONSIDÉRANT la nécessité de soutenir notre département d'urbanisme temporairement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'entériner l'embauche No 1401, au poste d'inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement, et ce, depuis le 31 août 2020. Cette embauche est pour une durée indéterminée en remplacement de l'employée No 1402 qui est en congé de maladie. Le présent poste est d'un maximum de trois jours par semaine.

Que l'employée No 1401 soit nommée comme personne désignée conformément à l'article 120 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* chargé de l'application du règlement de contrôle intérimaire no. 2009-206 sur le territoire de la Ville de Gracefield.

Que soit conféré à celle-ci les pouvoirs de visite et d'inspection prévus aux règlements d'urbanisme;

Que les conditions d'emploi soient assujetties aux dispositions de la convention collective en vigueur et que son salaire soit établi selon l'échelon 5.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2020-09-310 CONTRAT DES PHOTOCOPIEURS –
ABROGER LA RÉOLUTION 2020-08-267**

CONSIDÉRANT les vérifications effectuées avec l'entreprise Imprimerie Papineauville Inc. avant la signature du contrat pour la location de deux photocopieurs ;

CONSIDÉRANT que ces vérifications permettent de constater que celle-ci ne respectait pas certains critères demandés ;

CONSIDÉRANT que le second soumissionnaire est approximativement d'un montant supérieur d'environ 5 310,00 \$ de plus (plus les taxes applicables) et que celui-ci est également de l'extérieur ;

CONSIDÉRANT que cette évaluation était fondée sur un chiffre arbitraire de 12 000 copies par mois, mais que le nombre de copies est en moyenne plutôt de 28 000 copies par mois, ce qui creuse encore plus l'écart mentionné ci-avant ;

CONSIDÉRANT qu'il serait plus avantageux dans les circonstances pour la Ville de Gracefield d'abroger la résolution 2020-08-267 et d'annuler le processus de soumission sur invitation qui a eu lieu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'abroger la résolution 2020-08-267 et d'annuler le processus de soumission sur invitation qui a eu lieu au niveau des photocopieurs.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2020-09 CONTRAT DES PHOTOCOPIEURS –
OCTROI D'UN CONTRAT**

Reporté

**2020-09-311 CLINIQUE SANTÉ – SOUMISSION 1353,
RÉPARATION MOTEUR DE FAN ET
CONDENSATEUR – AUTORISATION DE
TRAVAUX**

CONSIDÉRANT la nécessité de faire une réparation de la climatisation au 30, rue Principale à Gracefield ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Pothier Lévesque Réfrigération en date du 14 juillet 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

D'autoriser la dépense de 2 262,22 \$, plus les taxes applicables, auprès de Pothier Lévesque Réfrigération, pour la réparation de la climatisation au 30, rue Principale à Gracefield, le tout en conformité à la soumission 1353 en date du 14 juillet 2020.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune période de questions

2020-09-312 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le maire et résolu :

De lever la séance extraordinaire, il est 19 h 15.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le Maire

Le Directeur général et
greffier

Réal Rochon

Sylvain Hubert

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, a approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le Directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Réal Rochon
Maire